



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact :

M. Frédéric Mairy
Conseiller communal, chef du dicastère de l'économie, des finances
et de l'intégration sociale

☎ 032 886 43 99 📱 078 892 14 16

Un budget 2016 difficile dans un contexte qui l'est tout autant

Des charges qui augmentent sans extension des prestations communales et des revenus qui diminuent : ainsi peut se résumer le projet de budget 2016 de la Commune du Val-de-Travers, sur lequel se penchera le Conseil général lors de sa séance du 7 décembre.

Un déficit deux fois plus élevé qu'en 2015

Tel que présenté actuellement, le budget affiche des charges de 68,9 millions de francs et des revenus de 65,7 millions. Le déficit projeté atteint ainsi le double de celui de l'exercice en cours, indépendamment du coût du passage au principe d'échéance qui l'alourdissait d'un point de vue comptable. Quand bien même les derniers échos reçus de l'Etat laissent espérer qu'au final, le budget sera ramené sous la barre des 3 millions, le résultat est inquiétant. Il est d'autant plus que la commune n'a qu'une maîtrise très limitée des éléments qui contribuent à cette péjoration. Ainsi de l'évolution de la facture sociale, de l'accueil pré et parascolaire, des reports de charge, de la baisse de la péréquation ou encore de la stagnation attendue des revenus fiscaux.

Décisions prises et à venir

Face à cette situation, le Conseil communal a pris de premières mesures qui visent principalement à contraindre les charges de biens, services et marchandises. L'ouverture de nouveaux postes a été limitée à ceux dont l'impact financier pour la commune devrait être nul, voire même positif de par l'harmonisation des coûts des services



d'ambulance. L'exécutif n'a toutefois pas jugé constructif de se précipiter dans un nouveau programme d'assainissement des finances communales. Non seulement le recul manque face à cette détérioration brutale du contexte, mais la fortune nette communale, de 29 millions contre 24 en 2009, permet d'inscrire une telle réflexion dans la durée. Car si le déficit projeté devait s'avérer durable lui aussi, c'est à un travail en profondeur auquel il faudra s'atteler. Il s'agira de repenser chaque prestation, en mettant en relation les besoins et les moyens, et compte tenu des enjeux, le Conseil communal entend pour cela associer étroitement le Conseil général à cette démarche.

Pas de nouvelle baisse du coefficient fiscal

Compte tenu du résultat projeté, la diminution d'un deuxième point du coefficient fiscal ne pourra pas être réalisée. Pour rappel, le Conseil général de Val-de-Travers s'était prononcé l'an dernier pour une baisse d'un premier point en 2015, puis d'un deuxième en 2016 pour autant que le budget ne présente pas un déficit supérieur à 2,5% de la fortune nette. L'exercice 2016 en est loin et l'exécutif regrette de ne pouvoir rapprocher davantage Val-de-Travers de la moyenne cantonale. Il convient toutefois de rappeler que cet écart est avant tout le fruit d'une capacité contributive moyenne plus faible qu'ailleurs et que le poids de l'impôt des personnes physiques a été renforcé par la nouvelle clé de répartition des impôts entre l'Etat et les communes

Retrouver une plus grande capacité à investir

Le déficit inscrit au budget ne sera pas sans incidence sur les investissements qui pourront être réalisés l'an prochain. Le mécanisme de frein à l'endettement en place devrait limiter ceux-ci (hors investissements autofinancés et subventions) à moins de 1,3 million de francs, contre plus de 4 millions pour les budgets précédents.

S'il est heureux que la commune se soit dotée d'outils lui permettant de soutenir, indépendamment de cette limite, le développement de projets touristiques et économiques notamment, il n'en demeure pas moins qu'il sera indispensable de retrouver un niveau d'investissement plus élevé à brève échéance. Raison pour laquelle le Conseil communal propose au Conseil général de maintenir une ligne stricte en matière de maîtrise des dépenses, qui le contraindra à ne plus pouvoir présenter des déficits si importants à l'horizon 2019. Le budget 2016, ainsi que le projet de règlement des finances dans lequel il s'inscrit, posent ainsi la première pierre d'un chantier qui occupera sans nul doute une grande partie de la prochaine législature.

A relever pour conclure que le projet de budget s'accompagne de plusieurs crédits-cadre, nouvel outil introduit par la Loi sur les finances de l'Etat et des communes. Concernant l'entretien des bâtiments, le parc véhicules de la voirie et la desserte forestière, ils offrent une vue à quatre ans et confirment cette dynamique tournée vers l'avenir.

Val-de-Travers, le 26 novembre 2015
LE CONSEIL COMMUNAL

